



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

6 FEVRIER 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 14 - votants : 17

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le six Février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Janvier 2025.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Yolène BÉGO, Fabrice CHAMPALLE, Marie-Odile JARLIGANT, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE.

Absents excusés : Corinne KRDZALIC (pouvoir à Geneviève LE GOUALLEC), Serge BRASSEBIN, Mickael LAMIDÉ (pouvoir à Samuel FÉRET), Marie-Pierre RICORDEL (pouvoir à Yvon RIALLAND), Hervé TABART.

Secrétaire de séance : Fabrice CHAMPALLE.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 16 Janvier 2025

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé par 17 voix POUR.

01/2025 Exécution partielle des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025

Par courrier du 14 Janvier 2025, la Préfecture a demandé le retrait de la délibération du 19 Décembre 2024. En effet, lors du calcul du ¼ des crédits prévus au BP 2024, les restes à réaliser 2023 ne doivent pas être comptabilisés.

Aussi, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 se fera dans les limites suivantes :

BP COMMUNE

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2024	Montants autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2025
Opération 34 - Voirie	38 933 €	9 733 €
<i>Chapitre 21</i>		1 500 €
<i>Chapitre 23</i>		8 233 €
Opération 68 – Terrains divers	4 909 €	1 227 €
<i>Chapitre 21</i>		1 227 €
Opération 69 – Matériels STM	12 600 €	3 150 €
<i>Chapitre 21</i>		3 150 €
Opération 79 - Complexe Michel LE CHESNE	4 420 €	1 105 €
<i>Chapitre 21</i>		1 105 €
Opération 85 – Ancienne école	7 500 €	1 875 €
<i>Chapitre 23</i>		1 875 €

Opération 88 - Eglise	30 000 €	7 500 €
Chapitre 23		7 500 €
Opération 95 - Médiathèque	3 250 €	812,50 €
Chapitre 21		812,50 €

BP ASSAINISSEMENT

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2024	Montants autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2025
2031 – Frais d'études	42 000,00 €	10 500 €
23 – Immobilisations en cours	4 800,00 €	1 200,00 €

BP VVA

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2024	Montants autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2025
Opération 103	10 000,00 €	2 500,00 €
Chapitre 21		2 500,00 €
Opération 101	500 000,00 €	125 000,00 €
Chapitre 23		125 000,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR :

- Retire la délibération n°064/2024 du 19 Décembre 2024,
- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements des différents budgets dans la limite des crédits ci-dessus.

012/2025 Approbation du Compte Financier Unique 2024 - COMMUNE

Sous la présidence de Géraldine TABART, Adjointe à la Vie Locale et aux Finances Publiques, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		228 582,73 €	136 363,82 €	
Opérations de l'exercice	1 232 321,86 €	1 668 665,83 €	591 660,49 €	615 049,77 €
Résultats de l'exercice	436 343,97 €		23 389,28 €	
TOTAUX	1 232 321,86 €	1 897 248,56 €	728 024,31 €	615 049,77 €
Résultats de clôture	664 926,70 €		-112 974,54 €	
Restes à réaliser			124 150,00 €	28 260,00 €
TOTAUX CUMULES	1 232 321,86 €	1 897 248,56 €	852 174,31 €	643 309,77 €
RESULTATS DEFINITIFS	664 926,70 €		-208 864,54 €	

Le Maire, Samuel FÉRET, Maire, ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget COMMUNE.

013/2025 Approbation du Compte Financier Unique 2024 - ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Géraldine TABART, Adjointe à la Vie Locale et aux Finances Publiques, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		154 704,63 €		133 698,37 €
Opérations de l'exercice	214 322,42 €	190 782,95 €	113 184,47 €	146 642,69 €
<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>-23 539,47 €</i>			<i>33 458,22 €</i>
TOTAUX	214 322,42 €	345 487,58 €	113 184,47 €	280 341,06 €
Résultats de clôture		131 165,16 €		167 156,59 €
Restes à réaliser			38 600,00 €	
TOTAUX CUMULES	214 322,42 €	345 487,58 €	151 784,47 €	280 341,06 €
RESULTATS DEFINITIFS		131 165,16 €		128 556,59 €

Le Maire, Samuel FÉRET, Maire, ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget ASSAINISSEMENT.

014/2025 Approbation du Compte Financier Unique 2024 - VVA

Sous la présidence de Géraldine TABART, Adjointe à la Vie Locale et aux Finances Publiques, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		80 169,57 €		137 023,03 €
Opérations de l'exercice	207 892,28 €	132 701,11 €	203 546,85 €	37 725,86 €
<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>-75 191,17 €</i>			<i>-165 820,99 €</i>
TOTAUX	207 892,28 €	212 870,68 €	203 546,85 €	174 748,89 €
Résultats de clôture		4 978,40 €		-28 797,96 €
Restes à réaliser			317 000,00 €	498 483,80 €
TOTAUX CUMULES	207 892,28 €	212 870,68 €	520 546,85 €	673 232,69 €
RESULTATS DEFINITIFS		4 978,40 €		152 685,84 €

Le Maire, Samuel FÉRET, Maire, ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget VVA.

015/2025 Dispositif « Argent de Poche » 2025

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le dispositif « Argent de poche » pour l'année 2025.

Ce dispositif donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 et 17 ans d'effectuer des petites missions de proximité pendant les vacances scolaires de Printemps (Avril) et d'Eté (Juillet et Août).

En contrepartie de leur investissement, les participants reçoivent une indemnité de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée (3H00) le matin.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : administration, espaces verts, entretien des bâtiments. Ils seront accompagnés d'un employé communal qui les encadrera pendant tout le temps de leur activité.

Conditions de participation :

- Avoir entre 16 et 17 ans
- Habiter Arzal
- Chaque jeune participera au maximum à 10 ½ journée par an.

Pour candidater, les jeunes devront retirer un dossier d'inscription en Mairie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR :

- Décide de mettre en place le dispositif « Argent de poche » pour les vacances scolaires de Printemps (Avril) et d'Eté (Juillet et Août) aux conditions ci-dessus.

016/2025 Convention de servitude avec ENEDIS – La Forge et Kerfluher

1^o) Dans le cadre des travaux de déplacement du compteur de l'ancien bâtiment Rue des Palis, ENEDIS a posé un câble en souterrain et un coffret sur les parcelles D 613, AB 422, AB 423 et AB 425 appartenant à la Commune. Il convient donc de signer une convention de servitude avec ENEDIS.

2^o) Dans le cadre de la réalisation d'un bouclage sur le réseau, ENEDIS a posé un câble HTA souterrain le long de la parcelle A 1066 (route de Kerfluher) appartenant à la Commune. Il convient donc de signer une convention de servitude avec ENEDIS.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR :

- Autorise le Maire à signer les 2 conventions de servitude présentées ci-dessus avec ENEDIS.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

017/2025 Lotissement de la Vigne : Mission d'urbanisme pour la densification

Après plusieurs rencontres avec les riverains afin de définir un projet d'aménagement sur 2 terrains au sein du lotissement de la Vigne, la Commune doit maintenant se faire accompagner pour rédiger le cahier des charges qui s'imposera aux futurs acquéreurs et réaliser les démarches administratives pour diviser les terrains.

Pour cela 2 bureaux d'études ont été sollicités :

- | | |
|-------------------------|---------------|
| - EOL (Vannes) | 2 925,00 € HT |
| - URBAE (Muzillac)..... | 3 740,00 € HT |

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- Décide de retenir la proposition d'EOL pour une mission d'urbanisme pour la densification du lotissement de La Vigne pour un montant de 2 925,00 € HT.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

018/2025 Proposition d'une zone d'accélération pour des panneaux photovoltaïques

Afin de faciliter les démarches de l'association PEP56 dans un éventuel projet visant à implanter des panneaux photovoltaïques au sol sur la partie Nord de leur terrain situé dans la zone portuaire, M le Maire propose au Conseil Municipal de définir la parcelle cadastrée AC 76 leur appartenant comme zone d'accélération des énergies renouvelables.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR

- Définit comme zone d'accélération des énergies renouvelables pour la pose de panneaux

photovoltaïques au sol la parcelle cadastrée AC 76,

- Valide la transmission de la cartographie de cette zone à M le Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Morbihan, ainsi qu'à Arc Sud Bretagne.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation du projet de révision du SCOT d'Arc Sud Bretagne

M. Le Maire présente le projet de révision du SCOT qui devrait être arrêté la semaine prochaine en Conseil communautaire. Il s'agit d'un projet de mandature des élus d'Arc Sud Bretagne qui ont commencé à travailler sur ce sujet en 2022.

Après l'arrêt, le projet sera soumis à la consultation des personnes publiques associées puis sera soumis à enquête publique.

Le SCOT est un outil de politique urbaine et territoriale à l'échelle d'un bassin de vie. Le PLU de la commune d'Arzal devra être en conformité avec les règles du SCOT.

Le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) est la traduction réglementaire du SCOT. Il fixe les règles qui s'appliqueront aux documents de rang inférieur (PLU).

Le territoire d'Arc Sud Bretagne est un territoire attractif mais qui a des difficultés à maintenir les jeunes ménages. Il existe beaucoup de résidences secondaires et la population est vieillissante.

Le marché de l'immobilier est difficilement accessible pour les jeunes ménages.

Le SCOT traduit :

- une volonté d'assurer une maîtrise démographique sur les communes littorales,
- une volonté de conforter les connexions entre les pôles structurants de Muzillac et Nivillac,
- une volonté de développer l'accueil des jeunes ménages.

Les objectifs du SCOT sont :

- une production de 240 logements par an sur les 12 communes grâce notamment à des actions sur les logements vacants et le changement de destination des biens immobiliers,
- une densité de logements différente selon les communes : sur Arzal, densité de 22 logements par hectare.

Le SCOT prévoit également la préservation de la ressource en eau (règle de l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, récupération des eaux de pluie) et de la biodiversité (protection des trames verte et bleue).

- Inondations :

En raison de la crue de la Vilaine, des plaisanciers ont dû être relogés en raison du risque de décrochage des pontons. Samuel FÉRET informe le Conseil avoir pris un arrêté municipal d'évacuation en coordination avec la Capitainerie.

- Visite du Sénat par le CME :

La circulation des TGV pour Paris ayant été annulée à cause des inondations à Rennes et Redon, le voyage est donc reporté.

- Révision du PLU : questionnaire aux habitants :

Nous avons reçu à ce jour environ 70 réponses au questionnaire distribué à l'ensemble des habitants. Les réponses sont possibles jusqu'au 15/02/2025.

- Aménagement Foncier :

L'enquête publique sur le projet d'aménagement foncier se déroulera du 7/02 au 10/03/2025. Plusieurs permanences du géomètre et de la commissaire enquêtrice sont prévues en Mairie.

- Pollution ruisseau à Kerhun :

Jeanne LOLICAR signale une pollution du ruisseau au départ de la Corne du Cerf : eau irisée et odeur d'hydrocarbure. Les pompiers se sont déplacés et ont conclu à un lessivage des hydrocarbures sur la zone d'activité à cause des pluies.

Déplacement de la Police de l'Eau qui a constaté que la pollution venait d'une entreprise qui avait une cuve à fuel percée. Qui va nettoyer le ruisseau ? M. Le Maire va se renseigner auprès des services d'Arc Sud Bretagne.

- Chorale Saint-Pé-de-Bigorre :

Marie-Odile JARLIGANT informe le Conseil Municipal que la chorale de Saint-Pé-de-Bigorre se produira lors de Festiv'Arz au 15 Août. Elle demande si la municipalité souhaite organiser un pot d'accueil pour les Saint-Péens. Il y aura une trentaine de personnes. M. Le Maire y est favorable.

- Communication :

Le prochain Flash'Infos paraîtra en Avril. Merci de transmettre vos articles dès que possible.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

<u>Prochains Conseils municipaux :</u>
Jeudi 20 Mars - Jeudi 24 Avril
Jeudi 15 Mai – Jeudi 12 Juin